



Conseil Communautaire du 09 juillet 2024

Délibération n°2024-81

Thème :
Commande publique

Objet :
**Marchés de fourniture
et livraison de
carburants XTL, Adblue
et Gasoil pour les
véhicules de la
Communauté de
Communes du
Briançonnais**

Pôle :
Ressources

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 2

Le 9 juillet 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 juillet 2024 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNEOUD, Richard NUSSBAUM, Corinne ASCHETTINO, André MARTIN, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Claudine CHRETIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Hervé PUY, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON.

Étaient représentés :

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Claire BARNEOUD
Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM.

Absents excusés :

Emilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Francine DAERDEN, Guy HERMITTE.

Absents :

Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Michèle SKRIPNIKOFF, Thomas SCHWARZ, Gabriel LEON, Patricia ARNAUD.

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :
- L. 1414-1 et L. 1414-2 ;
 - L. 5211-1.
- VU la délibération n°2024-62 au 4 juin 2024 autorisant la signature des marchés de fourniture et livraison de carburants pour les véhicules de la Communauté de Communes du Briançonnais ainsi que les avenants à venir ;

CONSIDÉRANT les observations formulées par le Bureau des collectivités locales, notifiées le 5 juillet 2024 ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Dit que toute modification éventuelle des marchés de fourniture et livraisons de carburants :
 - lot n°1 Fourniture et livraison en vrac de carburant XTL/HVO norme EN 15940 dans la cuve dédiée de la station de distribution de la Collectivité
 - lot n°2 Fourniture et livraison en vrac d'additif AdBlue dans la cuve dédiée de distribution de la Collectivité
 - lot n°3 Fourniture et livraison en vrac de gasoil dans la cuve dédiée de distribution de la Collectivité

formalisée par voie d'avenant, sera soumise à autorisation expresse de l'assemblée délibérante.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : 12 JUL. 2024
Date de Transmission en Préfecture : 12 JUL. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.